

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 247

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de filiales, »

les mots :

« d'une filiale radiophonique, d'une filiale télévision et d'une filiale chargée d'archiver les productions audiovisuelles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le rapport de Mme Bloch préconise la fusion des médias radio et télévision dans quatre filiales (ICI, franceinfo, Radio France et France.TV), le groupe écologiste et social est attaché à la diversité des méthodes de production et de diffusion de contenus de l'audiovisuel public. La fusion radio et télévision motivée par la poursuite d'un plan d'économies ininterrompu depuis 2018 risquerait d'appauvrir grandement les médias publics et en premier lieu l'information de proximité, le média radio et l'Institut national de l'audiovisuel qui est à peine traité par le rapport.